

BAHAMAS**Il faut protéger de toute urgence les droits humains des « détenus oubliés »**

Index AI : AMR 14/006/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 5 novembre 2003
(05 h 01 TU)**

Les personnes détenues aux Bahamas sont déshumanisées par un système qui leur refuse à la fois un accès réel au monde extérieur et les droits élémentaires constitutifs de la dignité humaine, a déclaré Amnesty International ce mercredi 5 novembre, en publiant un nouveau rapport qui met en lumière les conditions de détention dans ce pays.

« Un Bahamien sur 200 est en prison, et le taux d'incarcération des Bahamas, de 478 pour 100 000 personnes, est le 8^{ème} plus élevé du monde », a précisé Amnesty International. « La surpopulation dans les prisons est précisément l'un des problèmes auxquels le gouvernement doit s'attaquer immédiatement. »

Amnesty International a salué la réponse du gouvernement à son rapport *Forgotten Detainees ? Human Rights in Detention in the Bahamas* (non traduit en français), qui rend compte des éléments recueillis et fait des recommandations essentielles quant aux conditions de détention en garde à vue, en prison ou dans les services d'immigration. Dans une lettre de trois pages, reproduite dans le rapport, le gouvernement a affirmé qu'il examinerait en détail les recommandations du rapport et qu'il s'engageait à protéger les droits humains des individus placés en détention.

L'organisation a relevé quatre infractions principales aux obligations des Bahamas définies par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains. Le déni systématique des droits des enfants détenus reste une préoccupation très importante.

« Au Centre de détention de Carmichael, les enfants immigrants sont souvent détenus arbitrairement pendant une longue période : des mois, voire des années », a déclaré Amnesty International. « Ils ne reçoivent aucune formation, ne pratiquent aucune activité physique et se voient refuser tout contact réel avec leur famille. À Fox Hill, la principale prison de l'île, les enfants sont

détenus aux côtés d'adultes, dans des conditions qui constituent un traitement cruel, inhumain et dégradant, parfois sous une inculpation aussi mineure que le vagabondage. »

Le rapport note, cependant, que le gouvernement et la société civile ont reconnu le problème existant aux Bahamas pour les prisonniers détenus à Fox Hill, et ont fait de sérieux efforts pour mettre en œuvre un programme d'amélioration.

Le rapport évoque également le cas de Kazimierz Kwasiborski, détenu sans procès et décédé à Fox Hill le 28 août 2002, alors qu'il aurait été laissé seul et sans soins médicaux dans sa cellule par les gardiens, après une crise d'asthme.

« Il est capital de développer les réformes déjà initiées en matière de droits humains », a déclaré Amnesty International. « Dans le cas de Kwasiborski, quelques interventions simples auraient pu éviter un décès : fournir un inhalateur médical, faire intervenir plus tôt les gardiens et les agents de l'immigration, accorder un accès rapide à un avocat, à un interprète et à la famille du détenu. »

« Un système sanitaire correct en prison ne profitera pas seulement aux prisonniers, mais aussi au personnel et à l'ensemble de la population », a souligné Amnesty International.

Amnesty International conclut en rappelant qu'il faut toujours mettre un terme immédiat à la détention arbitraire des immigrants, améliorer les conditions qui correspondent à un traitement cruel, inhumain et dégradant, enquêter sur les allégations de mauvais traitements et de torture, et mieux protéger les droits des demandeurs d'asile, des migrants et d'autres prisonniers, en particulier les enfants.

« En s'attaquant à des problèmes comme la surpopulation carcérale massive, il ne s'agit pas seulement de redonner un minimum de dignité à certains des membres les plus marginalisés de la société, a déclaré l'organisation. Les réformes auront aussi un effet sur la capacité du système judiciaire pénal à condamner et à réhabiliter les coupables, tout en acquittant les innocents. Le coût de cette réforme n'est rien en comparaison du coût social de l'inaction », a conclu Amnesty International.

Contexte

Le rapport d'Amnesty International fait suite à une mission de recherche aux Bahamas, en août 2002, et à la surveillance permanente qui a lieu depuis lors. La délégation était accompagnée de Rod Morgan, universitaire spécialiste des conditions de vie carcérales et actuellement inspecteur de probation pour le gouvernement d'Angleterre et du Pays de Galles. La délégation a visité la seule prison du pays, sept postes de police et un centre de détention pour immigrants ; elle s'est également entretenue avec le gouvernement et d'autres autorités.

La réponse du gouvernement des Bahamas aux conclusions d'Amnesty International est annexée au rapport. ●

Pour une version complète du rapport *Forgotten Detainees ? Human Rights in Detention in the Bahamas*, merci de consulter le site <http://web.amnesty.org/library/index/engamr140052003>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>